



**Fédération Française**  
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

**COMITE**  
**DIRECTEUR**

**Réunion des 17 et 18 janvier 2025**

*(Cette réunion s'est tenue à Marseille les vendredi 17 et samedi 18 janvier 2025)*

*Etaient présents :* Mmes V. BAJOLLET, J. BRANDI, M.A CARLIER, G. CAUVIN, E. CHAPILLON, M. DUCHENE-DROFF, C. GAUDILLIERE, C. MARTELET, C. MONROCHE, S. NOEL, G. PAUGAM, B. SANS, K. SCHMITT, L. SIMI-LAHOZ, C. VEROLA et F. VIGUIE  
MM. R. ARMAND, R. BARRE, L. BOURLET (vendredi), P. CHIRAND, E. DORIZON, R. EVRARD, JP IANNARELLI, M. LE BOT, J.M MARAUX, R. PAPON, M. POGGI, M. ROBERT, J.P SANTUCCI, D. SCHMITT, P. STEPHANT, L. VAISSIERE et A. VORILLION

*Y participaient :* M. Xavier GRANDE, Directeur administratif et financier  
M. Patrice RODRIGUEZ Patrice, Directeur Technique National  
M. Charles-Baptiste AGOSTINI (vendredi), Conseiller Technique National  
Mme Anna MAILLARD, Conseillère Technique Nationale

*Excusés :* Mme C. BERNARD  
M. C. SARRIO

## **I. ALLOCUTION D'OUVERTURE (Michel LE BOT)**

Bonjour à toutes et tous, merci d'être présents et je sais que ce n'est pas facile de vous rendre disponibles au regard de vos différentes contraintes ; familiales, professionnelles voire sportives ou de dirigeants dans d'autres organismes pour certaines et certains d'entre vous.

Compte tenu de ces contraintes nos réunions, même si elles se feront principalement en présentiel, pourront se faire en Visio. Mais ce sera à la marge puisque je pense que le présentiel permet, d'abord la rencontre et facilite la discussion.

Tout d'abord, je voudrais vous remercier toutes et tous de m'avoir fait confiance pour vous présenter à mes côtés lors de la dernière élection fédérale. Au-delà du résultat de l'élection du nouveau CODIR, je soulignerai les taux atteints par les différents votes sur les bilans et rapports, traduisant le sérieux du travail effectué, à nous de poursuivre sur cette voie. J'en profite pour saluer et remercier ceux et celles qui ne sont plus là et qui ont grandement contribué, lors du précédent mandat, à ces résultats.

Votre présence ne sera pas de la figuration puisque celles et ceux qui ont travaillé à mes côtés savent que je laisse beaucoup de liberté d'expression, d'action et de proposition pour autant que les choix soient explicités, argumentés surtout quand ils peuvent aller vers des sentiers que je n'avais pas envisagés.

Et donc la vie fédérale et d'un élu fédéral, c'est beaucoup de travail.

Pour votre confort, je vous invite à être prudent avec vos comptes sur les réseaux sociaux car dorénavant, vous représentez la Fédération et le fil est ténu entre parole institutionnelle et parole personnelle surtout lorsque les sujets abordés relèvent de la politique fédérale.

Je rappelle que nous sommes des femmes et des hommes publics représentant une institution dont les comportements sont scrutés, éviter de tomber dans les pièges tendus, soyez prudents dans vos prises de paroles, vos attitudes car en cas de saisine de la F.F.P.J.P. (rapports, courriers...), je me suis fixé une ligne de conduite que je continuerai de suivre : engagement de poursuites systématique d'autant plus lorsqu'il s'agit de proche pour ne pas prêter le flanc à une suspicion de copinage. Et croyez-moi, ce n'est pas évident d'être confronté à ce type de situation.

Concernant cette position de principe, elle est vraie pour toutes les saisines disciplinaires puisque j'engage systématiquement les poursuites. Simplement parce que je n'ai pas les tenants et aboutissants qui conduisent à cette saisine et à ce stade, aucun élément transmis par la personne mise

en cause. La présomption d'innocence et les droits de défense devant être à toutes les étapes de la procédure respectée, Il appartient à la commission de discipline après instruction de statuer.

La loi de modernisation de la gouvernance des Fédérations nous a amené à revoir nos procédures électorales, comme toutes les fédérations nous avons été confrontés à des difficultés mais nous pouvons être satisfait de la participation même si du chemin reste à faire.

Durant nos réunions, il faudra de la discipline pour s'écouter, 40 personnes voire plus autour de cette table et dans ces conditions, ce ne sera pas évident. Vous comprendrez d'autant plus l'urgence d'un déménagement dans un nouveau siège plus adapté à la vie quotidienne de nos salariés et de notre Fédération. Accueillir du monde et travailler dans de telles installations ne conduit pas à donner une bonne image de notre Fédération mais au-delà ce sont des conditions « indignes » d'une Fédération Nationale.

## **II. PRESENTATION DU PERSONNEL DE LA FEDERATION**

Le président a souhaité qu'un temps de présentation soit organisé avec les salariés. Ainsi les salariés et les élus se sont présentés tour à tour permettant à tout le monde d'identifier ses futurs interlocuteurs.

Lors de cette présentation, le président est revenu sur un principe qui lui tient à cœur à savoir, que les salariés en fonction de leurs champs d'intervention ont vocation à travailler en étroite collaboration avec les élus en charge de commissions ou de pôles. Nous avons la chance d'avoir dans nos équipes des personnes compétentes, des techniciens compétents et dévoués, à nous de faire en sorte que ce tandem élu/salarié travaille pour faire monter la Fédération en compétence.

## **III. SITUATION FINANCIERE (Jean-Marie MARAUX)**

### **- Championnat du Monde DIJON :**

Le point financier est toujours en cours avec des recettes en attente notamment avec les soldes des subventions des différentes collectivités et organismes et la réception des dernières factures et notes de frais. Nous devrions terminer avec un solde positif vu les recettes rentrées notamment au niveau de la billetterie et les différentes subventions malgré des dépenses conséquentes notamment au niveau de la location du Zenith, de l'aménagement des terrains et également au niveau de la communication avec les transmissions télévisées et les supports images de présentation de l'évènement avant, pendant et après. Nous aurons un état financier beaucoup plus avancé lors de notre prochain comité directeur.

### **- Bilan du congrès national de BELFORT :**

En comptabilité, nous sommes actuellement à 32 000 € pour un budget de 35 000 € mais nous avons quelques notes de frais en attente de règlement.

De plus, le comité directeur doit valider le versement du solde de la subvention au comité organisateur (CD 90) à hauteur de 15 000 € pour un total de subvention de 30 000 €.

### **Le CODIR valide le versement du solde au Comité de Belfort.**

Par suite du compte-rendu de la commission Evénementiel sur l'organisation du Congrès, le comité directeur valide le versement du solde de la subvention (15 000 €).

### **- Circuit National Jeunes le 22 décembre 2024 à BANS :**

Les dépenses sont conformes au budget de 24 000 € malgré des frais de location de tribunes et de location du boulodrome à hauteur de 2 400 €.

- Licences 2025 :

Au 15 janvier 2025, nous comptabilisons 209 262 licences. Par comparaison à 2024, à la même date, nous comptons 23 297 licences de plus, soit une progression de 12 %.

- Les règles financières pour le mandat 2025-2028 :

Le trésorier présente la note financière en détail pour le prochain mandat avec une fiche de renseignements pour chaque élu à remplir et à retourner le plus rapidement possible par mail.

La FFPJP a été sollicitée par une ancienne élue afin que lui soit versée l'aide prévue par les décisions prises antérieurement par le CODIR. Il est vrai qu'une décision prise par le CODIR, lors de sa réunion de septembre 2020, prévoyait l'octroi d'un bon cadeau aux élus **qui ne se représentaient pas au regard** en tenant compte du nombre de mandats effectués. Cette règle n'a été ni abrogée, ni modifiée et donc sous réserve, que le demandeur réponde aux règles posées, il y est éligible. Dans le cas présent, l'élue qui sollicite cette « aide » ne peut y prétendre puisqu'elle s'est représentée et n'a pas été élue.

**Le CODIR acte le fait que cette aide ne sera pas versée à la personne qui la demande.**

Cinq élus ne se sont pas représentés et sont donc potentiellement éligibles à cette « aide », nous allons prendre contact avec eux afin d'avoir leur position sur ce sujet et nous aviserons.

Fort de cette situation, le Président demande que cette règle soit abrogée et qu'à partir de ce jour, aucun élu ne pourra prétendre à une indemnisation et ce quelle que soit son statut ou le nombre de mandats effectués.

**Sur proposition du Président, le comité directeur valide la suppression de cette « aide » à la majorité des membres présents.**

Par ailleurs, En vertu de l'article 12 des statuts fédéraux, le Comité Directeur de la F.F.P.J.P. doit se prononcer, dans un délai de deux mois à compter de l'élection de son Président, sur le principe et le montant des indemnités allouées à celui-ci au titre de l'exercice de ses fonctions.

Le Président nouvellement élu Michel LE BOT a rappelé qu'il ne souhaite aucune indemnité ou rémunération au titre de sa fonction. Seuls les frais engagés dans le cadre de ses missions (déplacements, hôtellerie, restauration) sont pris en charge par la FFPJP, sur présentation de pièces justificatives et après contrôle du trésorier général et de la comptable.

**Décision du Comité Directeur : pas de versement d'une indemnité ou rémunération au Président de la F.F.P.J.P. au titre de ses fonctions fédérales.**

#### **IV. DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (Patrice RODRIGUEZ)**

La Direction technique nationale est composée d'agents de l'État, les conseillers techniques sportifs, nommés par le Ministère chargé des Sports et placés auprès de la Fédération pour proposer et mettre en œuvre le projet fédéral et les politiques sportives ministérielles.

Ces agents, au nombre de 4 pour la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal, sont chargés de différentes missions, entre autres :

- Le développement et l'encadrement du sport de Haut Niveau (détection des talents, perfectionnement de l'élite et sélection des équipes nationales) ;
- Le développement du sport de masse (diversification des pratiques et progression de la

- pratique licenciée) ;
- La structuration fédérale ;
- La formation des cadres ;
- La mise en œuvre des politiques ministérielles.

Ils occupent les postes de directeur technique national (DTN), de DTN adjoint (DTNA), d'entraîneur national (EN), de conseiller technique national (CTN) ou régional (CTR).

Le Directeur technique national, nommé par le Ministre chargé des Sports, sur proposition du Président de la Fédération dirige la Direction technique nationale composée de l'ensemble des CTS et du personnel technique et administratif mis à sa disposition par la Fédération.

Quelle que soit sa catégorie, le DTN est un agent public placé sous double tutelle :

- D'un côté, il est **rattaché au ministère des Sports**, dont il est cadre dirigeant. En ce sens, il est rémunéré par l'Etat ;
- De l'autre, il est placé sous **l'autorité fonctionnelle du président de sa fédération**. Ce dernier donne son avis sur son affectation, qui est ensuite prononcée par arrêté du ministre chargé des Sports.

#### Développement scolaire :

La convention signée avec le Ministère de l'Education Nationale et des Sports date de 2016 et doit donc faire l'objet d'un renouvellement afin que la Pétanque puisse faire partie des activités dispensées dans les écoles et dans le cadre des activités de l'USEP ( primaire) et UNSS (secondaire) La politique fédérale est très appréciée par l'UNSS notamment grâce à l'accompagnement que l'on a effectuée notamment dans le cadre des Championnats de France en terme d'organisation et de communication (WEB TV Fédérale).

L'enjeu est d'aujourd'hui réussir la passerelle entre les activités USEP/UNSS et nos structures fédérales ( traduction par des prise de licences).

La semaine dernière a eu lieu la commission nationale à Paris. Les professeurs ont le choix entre 115 activités. La pétanque séduit de plus en plus. Les activités sont classées en 4 catégories avec plus ou moins de moyens mis à disposition. La pétanque est dans le groupe 1. Le développement se fait de manière homogène dans toutes les académies.

Il a été également annoncé le souhait de se rapprocher du monde Universitaire en termes de pratique sportive mais aussi d'enseignement.

#### **V. CONGRES FEDERAL 2024 A BELFORT (Michel LE BOT)**

Le président rappelle qu'un congrès est un moment statutaire et non une agora pour débattre de tout. Il faudra évoluer sur ce point, seule une présentation professionnelle peut éviter les dérives.

#### **VI. LA FEDERATION**

##### **Le Comité Directeur (CODIR)**

Il est composé de 36 personnes ayant voix délibérative, 28 (14 F/14H) au titre du Collège général et 8 (4F/4H) au titre des Collèges à titre particulier (2 sportifs de haut niveau + 2 arbitres + 2 éducateurs + 2 régions).

L'ensemble du Comité Directeur est donc paritaire.

##### **Le Bureau National**

Il est composé des 13 membres, à savoir :

- Le Président, le Vice-président délégué, 5 Vice-présidents ou Vice-présidentes, le Trésorier Général ou Trésorière Générale et adjoint ou adjointe, le Secrétaire Général ou Secrétaire Générale et adjoint ou adjointe, 2 sportifs de haut niveau ;  
*Le nombre de membres étant impair, en application de l'article L131-8 du Code du sport, l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes au sein du Bureau National n'est pas supérieur à un (1) ;*
- Des invités peuvent être présents avec voix consultative tels que le Directeur technique National, le Directeur Administratif et Financier et 1 représentant par collège (arbitres, éducateurs, régions).

Afin d'assurer une véritable parité au sein du Bureau National, une évolution des statuts sera étudiée pour la fin 2025.

**Rappel : Le Président, le vice-président délégué, les vice-présidents, le TG et le SG doivent dans les deux mois qui suivent leur prise de fonction faire leur déclaration de patrimoine et de conflits d'intérêt auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).**

**Le comité Directeur 2025 – 2028** est ainsi constitué :

Président : Michel LE BOT

Vice-Président Délégué : Michel ROBERT

Trésorier général : Jean-Marie MARAUX Trésorière générale adjointe : Claire GAUDILLIERE

Secrétaire général : Laurent BOURLET Secrétaire générale adjointe : Gwenaël PAUGUAM

Vice-Présidents : Corine VEROLA, Véronique BAJOLLET, Fabienne VIGUIE, Didier SCHMITT, Laurent VAISSIERE.

Sont membres au titre des collèges :

- Collège des Régions : Karine SCHMITT ou Pascal CHIRAND ;
- Collège des Arbitres : Evelyne CHAPILLON ou Roland ARMAND ;
- Collège des Educateurs : Céline BERNARD ou Alain VORILLION ;
- Collège Sportif de Haut Niveau : Christophe SARRIO (le représentant sera à titre provisoire jusqu'à complétude du collège et de l'élection des représentants H et F).

Médecin Fédéral : C. MARTELET, Adjoint : JP IANNARELLI

Sont membres au titre du collège général : *Mmes J. BRANDI, M.A CARLIER, G. CAUVIN, M. DUCHENE-DROFF, C. MARTELET, C. MONROCHE, S. NOEL, B. SANS, L. SIMI-LAHOZ.*

*Ms R. BARRE, E. DORIZON, R. EVRARD, J.P IANNARELLI, R. PAPON, M. POGGI, J.P SANTUCCI, P. STEPHANT.*

**Tous les membres élus au CODIR, que ce soit au titre du collège général ou des collèges à titre particulier, sont membres à part entière du Comité Directeur de la FFPJP. Ils ont tous vocation à assurer les mêmes missions, à avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs.**

## **VII. ORGANISATION DE LA F.F.P.J.P.**

Un tableau de l'ensemble des commissions a été transmis aux membres qui se sont positionnés en fonction de leur intérêt pour telle ou telle commission.

Les collègues sont composés de personnes ayant toutes vocation à faire partie :

- Pour les arbitres de la Commission Nationale d'Arbitrage
- Pour les éducateurs de la Commission Nationale des éducateurs
- Pour les Athlètes de haut-niveau de la CAHN
- Pour les Comités Régionaux du Conseil des Régions.
- Leurs représentants élus au CODIR en sont les responsables.

Excepté les commissions ci-dessus, toutes les autres commissions ont vocation à être composées d'élus du CODIR, de salariés Fédéraux et de membres extérieurs volontaires. Elles sont placées sous la responsabilité d'un élu du CODIR.

Le rôle des commissions est de proposer des actions, des modifications règlementaires au CODIR et plus largement de contribuer au meilleur fonctionnement de la Fédération.

***Rappel : Le président et le vice-président délégué ont vocation à être destinataires de l'ensemble des comptes-rendus de commissions ou groupe de travail.***

Une fois les différents tableaux complétés, le siège a vocation à les mettre en forme, à publier sur le site de la F.F.P.J.P. la nouvelle organisation de la Fédération. L'organisation sera également transmise aux clubs, aux comités régionaux et départementaux.

## **VIII. COMMISSIONS**

La vie de la F.F.P.J.P. ne s'étant pas arrêtée durant la trêve des confiseurs, il nous faut aborder quelques points :

### JEU PROVENCAL (Laurent VAISSIERE)

Par suite de l'appel du club de la Boule Modérée (13) sur sa suspension pour l'édition 2025, **le comité directeur maintient la décision prise en 1ère instance.**

### TOP - NATIONAUX (Laurent VAISSIERE)

Par suite de l'appel du club d'Andrézieux-Bouthéon (42) sur la date de son National, le comité directeur retient les arguments avancés par le club, et l'autorise à organiser sa manifestation les 7 et 8 juin.

### CNC (Laurent VAISSIERE)

La finale du CNC-JP aura lieu à Bellerive sur Allier du 09 au 12 octobre et les CNC-V et CNC jeunes à Sainte-Livrade du 22 au 26 octobre.

### DISCIPLINE (Michel POGGI)

**La composition des commissions de discipline pour le mandat en cours a été adoptée par le Comité Directeur.**

**FEDERALE** : Présidente Mme A.BRUIN ( avocate) assistée par MM. CARTIER JP, BOULET JP, LOCATELLI J, OTTAVIANI, LE DE et MARZAT P. – Juges instructeurs : DESBOUYS JC et ANSELME P.

**NATIONALE** : Président M. BRUAND pour les affaires en cours puis F.PHILIPPE DIT FOUCAUD assisté de MM. MONJAULT, CANTARELLI, THEARD , Mme BLATCH et Maître AUBRESPY (avocat).

**ETHIQUE ET DEONTOLOGIE** : Président Maître TOSCANO Ange (avocat) assisté par MM BELLI et CLAMENS, MM. PASTOURELY et GUIGUE

3 dossiers en commission fédérale – 2 dossiers en commission nationale – 1 dossier en commission éthique.

1 demande de remise de peine refusée à la majorité des membres élus présents.

#### CENTRE NATIONAL (Michel ROBERT)

Le permis de construire est suspendu à la suite d'un courrier de la DREAL (Directions Régionales, de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). En effet, elle demande qu'une nouvelle étude environnementale plus approfondie soit effectuée à la suite de recours.

#### ARBITRAGE (Evelyne CHAPILLON)

Composition de la PNA (29 membres) : L. AIGUEPERSE – R. ARMAND – L. BALDACHINO – D. BASSO – M. BOULAHYA – M. BRUNI – P. BUGÉAT – E. CLEMENT – E. CHAPILLON – P. COUFIGNAL – F. DELAUNE – P. DESSAY – M. DUPUIS – M. GABRIEL – P. GRIGNON – JP LABORIE – D. LANTSOGHT – D. LE BOTS – B. LEUCHART – I. LOCATELLI – M. MALHERBE – L. MALLET – D. MASSAT – JM MEHOUS – F. MONNIER – B. PEIRONNE – S. PHILIPPE – D. RIVES – E. VIDAL.

Le Pôle National d'Arbitrage est chargé l'aspect technique de l'arbitrage, son fonctionnement sera revu par la Commission Nationale d'Arbitrage et des propositions seront faites par la C.N.A.

#### MEDICAL (Christelle MARTELET)

Un recensement des médecins élus au sein des comités régionaux et départementaux va être réalisé. Il permettra, en cas d'empêchement des médecins de la commission médicale, d'assurer l'assistance de championnats de France par un médecin local, et éventuellement d'étoffer la commission nationale médicale.

Des examens physiques (SMR) seront réalisés, lors de stages par exemple. Un suivi des actions auprès des équipes de France sera effectué.

Le développement du Sport Santé sera également l'une des priorités afin notamment de mettre en place les actions en lien avec le sport sur prescription médicale.

Des spots d'information et de préventions seront réalisés prochainement (posture, ergonomie, diététique). D'autres axes de prévention seront explorés : lutte contre les différentes addictions, le diabète... Pour information, Corine VEROLA a été sollicitée par une association des diabétiques 06 et 83 qui a fait un stand sur l'Euro pétanque et se propose de venir sur certains championnats.

En ce qui concerne les contrôles d'alcoolémie, il va être étudié la possibilité de cibler les contrôles, sur certaines personnes et non plus en contrôle aléatoire ; de plus, d'envisager des sanctions (en plus de la disqualification de la compétition en cours) à la suite de contrôles positifs, (en cas de récidive ?) à ce jour non permis par la réglementation fédérale.

Le médecin fédéral et la commission nationale médicale vont proposer des process permettant de solliciter l'AFLD afin de lutter contre l'usage de stupéfiants sur nos compétitions.

Plusieurs opérations peuvent être mises en place et bénéficier de financements de la part de la sécurité sociale, il faut les creuser. Mais ce n'est pas aux médecins fédéraux de tout faire !



## DROM-COM (Véronique BAJOLLET)

- Mayotte

Le Président du département de Mayotte a envoyé un courrier pour aborder plusieurs points :

- Le CD souhaiterait une équipe en triplète séniors : la répartition des équipes aux CDF est arrêtée depuis la fin de l'année, si une place se libère, elle leur sera proposée ;
- Le CD voudrait envoyer une équipe minime au championnat de France, ce qui a été validé par la Visio avec les DROM COM ;
- Par suite du passage du cyclone et aux dégâts considérables qui ont dévasté l'île et ses infrastructures, le CD se trouve confronté à des difficultés aussi il sollicite une aide financière pour accompagner les jeunes au championnat de France : le comité directeur souhaite des éléments précis sur le montant de l'aide financière demandée pour prendre une décision et avoir des garanties sur le fait qu'il y ait bien un championnat organisé pour se qualifier au CDF.

Par ailleurs, à la suite de notre Visio avec les représentants des DROM, les participants aimeraient que la coupe des DROM 2025 qui a lieu le vendredi après-midi, soit filmée, de 14h à 18h30, pour la triplète senior, et éventuellement pour la doublette féminine.

Ceci ayant un impact financier non prévu au budget, la question va être étudiée.

## **IX. QUESTIONS DIVERSES**

### PASS CONTACT

Il est rappelé que ces PASS ont été supprimés et ne figurent donc plus au Règlement Administratif et sportif (R.A.S.).

En effet, au regard des dysfonctionnements constatés, il a été décidé de réfléchir à un autre mode d'autorisation de joueurs ou joueuses non licenciés.

Des propositions seront effectuées pour le remplacer et ainsi permettre à des non licenciés de participer à des compétitions dont le nombre et le format restent à déterminer.

Car il convient, sur toutes manifestations placées sous l'égide de la FFPJP, de pouvoir vérifier l'identité des participants afin de s'assurer qu'ils ne figurent pas déjà dans notre base Geslico et qu'ils ne sont pas suspendus.

Pour information, d'autres fédérations que la nôtre proposent des titres d'adhésion destinés aux non licenciés.

Des discussions seront entreprises avec les organisateurs de La Marseillaise et du Provençal 13 pour 2025 afin de pallier la suppression de ces PASS.

### FRAIS ANNEXE

Il est constaté une dérive de certains organisateurs de compétitions départementales liée aux demandes de frais annexe. Il est rappelé que le R.A.S. précise dans son article 17 : « *Pour les Compétitions Départementales, aucune retenue sur les frais de participation et sur la dotation annoncée ne pourra être effectuée à quelque titre que ce soit (frais d'arbitrage, jeune, féminine, etc.) sous peine de sanction disciplinaire.* »

Pour ce qui concerne les compétitions régionales, leur règlement fixe les frais d'inscription à 5 euros sans possibilité de prélever des frais annexes. Quant aux compétitions nationales, l'évolution a conduit la FFPJP à fixer les frais d'inscription entre 10 et 20 euros, les organisateurs prélevant sur les inscriptions le montant qu'ils jugent correspondre aux frais engagés mais en respectant les indemnités (ou prize money) prévues à l'article 7 du règlement des compétitions nationales.

## DEMANDE DES COMITES REGIONAUX

- Est-il possible d'avoir des infos sur le vote ?

Il a été demandé une extraction des résultats du vote afin que les Régions puissent connaître les pourcentages de votant de la part des clubs à l'élection fédérale.  
La réponse sera communiquée par la CSOE.

- Règlement pétanque et Jeu Provençal : quand seront-ils diffusés ?

Pour mémoire, les règlements officiels pour le sport de Pétanque et de Jeu Provençal sont du ressort de la F.I.P.J.P. aussi dès que nous recevrons ces règlements mis à jour ils vous seront communiqués. Donc à ce stade, ce sont bien les règles actuelles qui s'appliquent.

Pour rappel, la commission Nationale d'Arbitrage avait réfléchi à des annexes qui avaient vocation à expliciter les articles du règlement de Pétanque et Jeu Provençal afin de limiter les interprétations et uniformiser les pratiques. L'esprit de certaines de ces annexes n'était pas conforme au règlement et à la demande de la FIPJP elles ont purement et simplement été retirées du site de la FFPJP. Le sort de ces annexes est entre les mains de la F.I.P.J.P. qui dira s'il y a lieu de les réintégrer ou pas.

Les autres questions transmises à la suite de la Visio du Collège des régions ont toutes reçu une réponse au cours du CODIR.

### **X. DATES DES REUNIONS 2025**

28 février et 1 mars

4 et 5 avril (Certainement en Visio)

6 et 7 juin

12 et 13 septembre

17 et 18 octobre

14 et 15 novembre

11 décembre

Congrès fédéral les 12 et 13 décembre à PONTIVY (CD56)

*(Fin de la réunion : samedi 18 janvier à 12h00)*

Le Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.  
Laurent BOURLET



Le Président de la F.F.P.J.P.  
Michel LE BOT

